



DOW CHEMICAL CANADA ULC

Programme de garanties collectives à l'intention des survivants Coup d'œil sur les garanties

FRAIS MÉDICAUX	BASE
Franchise (non applicable au séjour à l'hôpital)	50 \$ / personne
Couverture	90 % pour les premiers 2 000 \$ de frais remboursés ^{1,2} 100 % par la suite ¹ (excluant les séjours à l'hôpital) ² (excluant les frais de médicaments pour les participants qui résident à Québec)
Paiement des frais de médicaments <ul style="list-style-type: none">• Participants qui résident à l'extérieur du Québec• Participants qui résident au Québec sans RAMQ	90 %
Paiement des frais de médicaments <ul style="list-style-type: none">• Participants qui résident au Québec avec RAMQ	Non couverts
Services et articles médicaux <ul style="list-style-type: none">• béquilles, cannes, plâtres, location de lit d'hôpital, fauteuils roulants, services d'ambulance, etc.	90 %
Hospitalisation dans votre province	100 %, maximum de 150 \$ / jour
Infirmières exerçant à titre privé	90 %, maximum de 25 000 \$ / 3 ans
Services de psychologues ou de travailleurs sociaux autorisés <ul style="list-style-type: none">• maximum combiné • maximum 25 \$ / visite	90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence
Services de massothérapeutes, d'orthophonistes, d'acupuncteurs, ou de thérapeutes de la vue autorisés	90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence
Services de podiatres ou de chiropodistes autorisés <ul style="list-style-type: none">• maximum combiné • maximum 25 \$ / visite	90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence
Services de chiropraticiens, d'ostéopathes ou de naturopathes autorisés <ul style="list-style-type: none">• maximum 25 \$ / visite	90 %, à concurrence de 300 \$ par personne par année de référence
Services de physiothérapeutes ou d'ergothérapeutes <ul style="list-style-type: none">• maximum combiné	90 %, à concurrence de 1 000 \$ par personne par année de référence
Services d'ophtalmologistes ou d'optométristes autorisés	Non couverts
Chaussures orthopédiques	400 \$ / paire, maximum 3 paires par année
Orthèses plantaires	450 \$ / paire, maximum 3 paires par année
Soins reçus en cas d'urgence et sur recommandation hors province	100 % et 80 % respectivement, maximum viager de 500 000 \$
Maximum viager	4 000 \$ par année excluant les séjours à l'hôpital et l'infirmières exerçant à titre privé.
Année de référence	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

FRAIS DENTAIRES	BASE	
Fréquence des examens périodiques	1 examen tous les 9 mois	
Soins de prévention	80 %	
Obturations et extractions	80 %	
Soins de base; Parodontie/ endodontie	50 %	
Soins de restauration majeurs	50 %	Maximum pour les ponts – 800 \$ par année Maximum pour les couronnes – 250 \$ par année
Prothèses dentaires	50 %	Maximum pour les prothèses amovibles – 500 \$ par année
Prestation maximale par année de référence (sauf indication contraire)	1 000 \$	
Franchise	Aucune	
Tarif	Décalage de deux ans par rapport au tarif le plus récent de l'association des chirurgiens-dentistes	

Les soins dentaires de prévention comprennent notamment les soins normalement donnés à l'occasion des visites périodiques chez le dentiste, tels que les examens buccaux, le nettoyage des dents et les radiographies.

Soins de base; Parodontie/ endodontie comprennent notamment le traitement du canal et les interventions chirurgicales mineures.

Les soins dentaires majeurs comprennent notamment les couronnes, les ponts, et les interventions chirurgicales majeures.

Les frais de prothèses dentaires comprennent notamment les prothèses dentaires complètes ou partielles.

La vie est plus radieuse sous le soleil